



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Monsieur le Ministre René Collin

Le 20 janvier 2016

OBJET : le label de qualité des salles de fitness

Monsieur le Ministre,

Comme toujours, ce début de nouvelle année est propice aux bonnes résolutions et nombreux sont ceux qui s'inscrivent dans une salle de fitness pour se remettre en forme. Comme on a encore pu le voir récemment dans une émission de la RTBF, le marché est féroce, des salles de fitness ont fleuri un peu partout car il y a une forte demande.

Par contre, l'offre est extrêmement diversifiée et les prix aussi. En effet, le secteur est très peu réglementé et beaucoup d'opérateurs 'low cost' se sont engouffrés dans cette brèche pour offrir un accès à ces salles à des prix plancher mais avec un service peu compétent, ce qui peut se révéler dangereux pour la santé. C'est aussi une concurrence un peu déloyale face aux salles offrant un réel encadrement des sportifs.

Vous annoncez cet été le lancement d'un label de qualité dont l'octroi serait notamment conditionné à la présence d'un nombre suffisant de moniteurs, à l'installation d'un défibrillateur externe automatique (DEA), à la sensibilisation des sportifs envers une alimentation saine et les risques liés à l'usage de compléments alimentaires, à la promotion de l'égalité hommes-femmes, etc... De plus, le personnel présent devrait avoir reçu une formation adéquate.

Ce label devrait être opérationnel en 2016.



Mes questions sont donc les suivantes Monsieur le Ministre :

- La formation requise du personnel pour obtenir ce label fait-elle partie d'un cursus officiel ?
- Pouvez-vous me dire quand ce label de qualité rentrera en vigueur ?
- Ne serait-il pas envisageable d'imposer une formation, ou à tout le moins un stage intensif, à tous les moniteurs travaillant dans une salle de fitness afin qu'ils soient sensibilisés et un minimum formés aux risques encourus par les sportifs dans la pratique des instruments de fitness ?